

Commune de Savignac

Aveyron – 12200



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du Lundi 21 Novembre 2022 à 20 heures 30 minutes

Monsieur Patrick DATCHARY, Maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20 heures 30 minutes.

Étaient Présents : Nicolas ARTOUS, Marie AURIAU, Fabienne BALZA, Alexandre BRUNIE, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Marina MARTINS, Pierre PAILLY, Mario PEREIRA, Christelle RAILHET, Stéphane NATTES, Elodie ROSSIGNOL, David SIRVAIN

Absents excusés : Alain BOUYSSOU, Caroline RAMON

Quorum : 8

Secrétaire : Alexandre BRUNIE

Date de convocation : mardi 15 novembre 2022

Ordre du jour de la séance

- 1.Finances - demande d'attribution de Fonds de Concours auprès de Ouest Aveyron Communauté – création d'une aire de jeux,
- 2.Finances - emprunt bancaire - examen et analyse des offres,
- 3.Sinistre grêle 2020 - remplacement des volets roulants,
- 4.Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du mardi 25 octobre 2022 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur Patrick DATCHARY, Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Délibération DE_2022_046 : Finances – Demande d'attribution de Fonds de Concours auprès de Ouest Aveyron Communauté – création d'une aire de jeux :

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la collectivité pour la création d'une aire de jeux sur le secteur du bourg (Mairie/Eglise), dans le cadre d'un aménagement global prévu sur ce secteur ayant déjà fait l'objet d'une étude d'aménagement par le CAUE de l'Aveyron.

Ce projet peut bénéficier d'une aide financière de Ouest Aveyron Communauté avec l'attribution d'un fonds de concours sur la partie relative aux travaux d'aménagement du terrain, sécurisation des espaces de jeux et clôtures. Le coût retenu pour cette partie de travaux s'établit à 10 000 €.

Je vous propose :

- d'approuver la demande d'attribution de fonds de concours auprès de Ouest Aveyron Communauté pour un montant de 3 886 € déterminé comme suit :

coût des travaux : 10 000 € - 2 228 € (subvention Conseil Départemental) = 7 772 € x 50% = 3 886 €

- d'approuver le plan de financement relatif aux dépenses d'investissement de ces travaux qui s'établit comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
Subvention Etat (DETR) non attribuée		Coût estimatif HT :	27 000 €
Subvention Conseil Départemental*	6 018 €		
Fds de Concours Ouest Aveyron Cté :	3 886 €		
Emprunt ou autofinancement :	22 496 €	TVA 20% :	5 400 €
TOTAL :	32 400 €	TOTAL :	32 400 €

* Montant attribué

-de donner pouvoir au Maire pour les signatures et les démarches relatives à ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la proposition du rapporteur.

Le conseil municipal, par 13 voix POUR, Nicolas ARTOUS, Marie AURIAU, Fabienne BALZA, Alexandre BRUNIE, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Marina MARTINS, Pierre PAILLY, Mario PEREIRA, Christelle RAILHET, Stéphane NATTES, Elodie ROSSIGNOL, David SIRVAIN approuve la proposition du rapporteur.

Délibération DE_2022_047 : Finances - emprunt bancaire - examen et analyse des offres :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le lancement d'une consultation auprès de quatre banques pour la réalisation d'un emprunt à taux fixe afin de participer au financement des investissements en cours et à venir.

Une seule a présenté une offre, les autres banques sollicitées ayant répondu négativement en faisant état de la contrainte du taux d'usure.

Monsieur le Maire présente l'offre reçue résumée dans le tableau suivant :

CRCA Nord Midi-Pyrénées	Montant	200 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €	400 000 €	400 000 €
	Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
	Taux fixe	3,28%	3,45%	3,28%	3,45%	3,28%	3,45%
	Annuités	17 094,00 €	14 008,00 €	25 641,00 €	21 012,00 €	34 188,00 €	28 017,00 €
	Total Intérêts	56 416,00 €	80 172,00 €	84 624,00 €	120 258,00 €	112 833,00 €	160 345,00 €
	Frais de dossier	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%

L'offre comporte également une périodicité des échéances mensuelle, trimestrielle et semestrielle avec un taux différencié comme suit :

- durée 15 ans : 3,23 % (mensualités) – 3,24 % (trimestrialités) – 3,25 % (semestrialités)
- durée 20 ans : 3,40 % (mensualités) – 3,41 % (trimestrialités) – 3,42 % (semestrialités)

Le déblocage de l'intégralité des fonds peut intervenir dans un délai de 4 mois ou dans un délai de 24 mois avec un 1^{er} déblocage à réaliser sous 4 mois.

Le remboursement anticipé partiel ou total est possible avec l'application d'une indemnité actuarielle calculée sur le capital remboursé.

Le conseil municipal, par 12 voix POUR, Nicolas ARTOUS, Marie AURIAU, Fabienne BALZA, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Marina MARTINS, Pierre PAILLY, Mario PEREIRA, Christelle RAILHET, Stéphane NATTES, Elodie ROSSIGNOL, David SIRVAIN, Alexandre BRUNIE n'ayant pas pris part au vote, décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées d'un montant de 200 000 € pour une durée de 15 ans selon les modalités suivantes :

- échéances constantes avec une périodicité trimestrielle de 4 221.91 €,
- taux : 3.24%,
- frais de dossier : 0,20 % de l'enveloppe réservée,
- déblocage des fonds dans un délai de 24 mois avec un 1^{er} déblocage sous 4 mois.

-Le Maire prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention,

-Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Délibération DE_2022_048 : Sinistre grêle 2020 - remplacement des volets roulants :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'épisode de grêle survenu le 26 juin 2020, les volets de plusieurs bâtiments communaux ont été dégradés (mairie, salle polyvalente et école).

Un devis pour le remplacement des volets endommagés avait été établi le 2 octobre 2020 par l'entreprise Céline Miroiterie Diffusion pour un montant de 7 369.20 € TTC.

L'entreprise n'ayant pas donné de suite à ce devis malgré de nombreuses relances pour la réalisation des travaux, il a été mis fin par courrier à l'engagement contracté avec l'entreprise.

A la suite de cette démarche une nouvelle entreprise, la Sté Miroiterie Villefranchoise a été sollicitée. Le devis, adressé le 4 novembre 2022, s'élève à 8 011.79 € TTC.

Monsieur le Maire présente le devis reçu et demande au conseil municipal de se prononcer pour la réalisation des travaux prévus au devis.

Le conseil municipal, par 12 voix POUR, Nicolas ARTOUS, Marie AURIAU, Fabienne BALZA, Alexandre BRUNIE, Patrick DATCHARY, Alain MARSAN, Marina MARTINS, Pierre PAILLY, Christelle RAILHET, Stéphane NATTES, Elodie ROSSIGNOL, David SIRVAIN, Mario PEREIRA n'ayant pas pris part au vote, décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la Société Miroiterie Villefranchoise pour un montant de 8 011,79 € TTC ainsi que toutes les pièces relatives à cet investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

Patrick DATCHARY

Le Secrétaire,

Alexandre BRUNIE